



Avenant CDD avec un motif différent du contrat de base

Par **TL**, le **10/01/2026 à 19:58**

Bonjour,

J'ai une question concernant mon contrat. J'ai initialement signé un CDD de remplacement puis j'ai ensuite signé des avenants pour ce dit contrat mais le motif avait changé en "accroissement temporaire d'activité". Est-ce possible de changer le motif d'un CDD en cours via des avenants ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses !

TL.

Par **Marck.ESP**, le **12/01/2026 à 19:15**

Bonsoir et bienvenue

Si le motif change, l'objet du contrat change.

Juridiquement, ce ne serait pas comme une prolongation, mais comme la succession de deux contrats différents.

Pour passer d'un motif de "remplacement" à un motif "d'accroissement d'activité", l'employeur aurait dû solder votre premier contrat (fiche de paie de solde de tout compte, attestation employeur) et vous faire signer un nouveau contrat de travail.

Rapprochez vous d'un syndicat, voire même de l'inspection du travail.